

Compte-rendu du Conseil de la Vie Sociale du CH2P du 30 mars 2023

Personnes présentes avec voix délibérative :

Représentants des résidents :

- Mme Denise BURLLOT, représentante titulaire – site de Lamballe,
- M Guy HAGUET, représentant titulaire – site de Lamballe,
- M Daniel JUHEL, représentant titulaire – sites de La Meaugon, Langueux et Trégueux,
- M André LAURENT, représentant titulaire – sites de Créhen et Pléneuf Val André
- Mme Denise SALMON, représentante titulaire – sites de Créhen et Pléneuf Val André,
- Mme Marie Claude TRINCO, représentante titulaire – sites de La Meaugon, Langueux et Trégueux,

Représentants des familles :

- M Patrick ANDRIST, représentant titulaire – site de Quintin,
- M Bernard BIDAN, représentant titulaire – sites de Créhen et de Pléneuf Val André
- M Michel HERVE, représentant titulaire – site de Lamballe,
- M Yannick VALY, représentant titulaire – sites de La Meaugon, Langueux et Trégueux,

Représentant du Personnel :

- M Pierre CARION, représentant titulaire.

Personnes présentes avec voix consultative :

- M. Youen CARPO, Directeur,
- Mme Morgane BIDAULT, Directrice Adjointe en charge de la Qualité, gestion des risques et des relations usagers,
- Mme Véronique BOTHUAN-LEFEBVRE, Directrice des Soins,
- M Mickael MARTIN, Cadre socio-éducatif,
- M Paul VULCAIN, élève Directeur
- M Steve GENTIL, animateur du site de Pléneuf Val André
- Mme Coryne CAROUGEAT, animatrice du site de Lamballe.

Excusés :

- Mme Caroline GAUTIER, Directrice Adjointe,
- M Frédéric TEXIER, Directeur Adjoint.

M le Directeur ouvre la séance à 14h30 et accueille les nouveaux membres du Conseil : M LAURENT, M HERVE et M CARION.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2022

En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Information sur le CPOM 2023-2027

M le Directeur informe que le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de de Moyens) encadre les relations des EHPAD avec l'ARS et le Conseil Départemental. La négociation, menée sur l'année 2022, s'est conclue par un contrat pour les années 2023-2027.

Le contrat repose sur deux points : l'évaluation des besoins de la prise en charge de la dépendance et des soins des résidents ainsi que la fixation d'objectifs. L'évaluation effectuée en juin 2022 a montré une augmentation importante sur tous les sites du niveau de dépendance et des besoins en soins. Cette évaluation détermine le niveau de crédits annuels. Les dotations soins et dépendance des EHPAD vont être augmentées mais ces crédits ne pourront pas être mobilisés pour une évolution des ratios de personnels car ils sont absorbés par l'évolution des dépenses de l'établissement, notamment par les dépenses relatives à l'inflation et aux mesures salariales.

Différents objectifs ont été déterminés sur plusieurs axes de la prise en charge :

- L'assise territoriale : l'établissement qui compte 16 lits d'hébergement temporaire va faire évoluer les critères d'admission pour permettre le développement d'une offre d'hébergement temporaire de répit pour les aidants, ou en suite d'hospitalisation ou d'hébergement d'urgence.
- La qualité des soins avec plusieurs actions prévues sur cet axe : la prévention et l'accompagnement des troubles psychiques, améliorer la prise en charge de nuit. Actuellement il n'y a pas d'infirmier la nuit dans les EHPAD. Un dispositif se développe sur les Côtes d'Armor avec l'HAD pour permettre le recours à un infirmier pour limiter le recours à une hospitalisation la nuit. Une autre action porte sur les relations avec les professionnels libéraux : sur chaque site, des médecins ou des paramédicaux libéraux interviennent pour le suivi des résidents, tous n'utilisent pas le dossier de soins informatisé ; l'objectif est de développer l'utilisation de ce dossier informatisé pour améliorer la prise en charge.

Un autre objectif porte sur le développement d'actions pour la prévention des chutes : ce travail est déjà engagé et sera accru.

L'établissement devra également développer des réponses adaptées aux maladies dégénératives. Le site de Quintin réévaluera sa politique des entrées dans l'unité Alzheimer. Sur le site de Lamballe, une unité va être mise en place.

M ANDRIST s'interroge sur la capacité de l'HAD à assurer la charge supplémentaire.

Mme BOTHUAN LEFEBVRE précise qu'une expérimentation a déjà été menée avec des EHPAD sur St Brieuc et que les retours sont positifs.

M ANDRIST note que l'établissement a des IPA et demande si ces personnels ne pourraient pas être contactés la nuit. Ces personnels ont un champ d'intervention professionnel plus important que les infirmiers et auraient l'avantage de connaître les résidents.

Mme BOTHUAN LEFEBVRE précise qu'il n'est pas prévu de redéployer les IPA sur des postes de nuit. Quand l'HAD met en place un partenariat avec un EHPAD, l'infirmier coordinateur prend connaissance de l'établissement et vient consulter les dossiers au préalable. Ensuite, en cas de sollicitation, selon la situation, l'infirmier se déplace dans l'EHPAD.

M le Directeur souligne que ce projet n'est pas encore finalisé. Les objectifs sont fixés pour les 5 ans et seront progressivement mis en place.

En réponse à une question de M ANDRIST sur la prévention des chutes, M le Directeur rappelle que l'établissement a déjà mis en œuvre des actions, avant la crise Covid, qui vont être reprises pour identifier les patients chuteurs, analyser et travailler sur les causes des chutes, apprendre aux patients à se relever.

M ANDRIST demande comment l'établissement va organiser les réponses aux maladies dégénératives, qui vont au-delà de la maladie d'Alzheimer et qui sont évolutives.

M le Directeur précise que l'objectif de l'établissement est de répondre aux besoins des résidents qui sont essentiellement des patients Alzheimer ou apparentés, avec des troubles de déambulation, en proposant un lieu de vie sécurisé. Une réflexion devra porter sur les critères d'admission, en excluant les résidents violents, et sur les critères de sortie de cette unité.

M ANDRIST estime qu'il sera difficile de mettre en place cet accueil sans évolution des effectifs.

M le Directeur souligne que les sites du CH2P accueillent d'ores et déjà des patients déambulants, l'ensemble des sites est sécurisé pour empêcher les sorties intempestives. Les PASA proposent des prises en charge adaptées en journée. Les résidents relevant d'UVA vont être de plus en plus nombreux et l'UVA prendra en charge les résidents dont la déambulation les met potentiellement en danger.

Mme BOTHUAN LEFEBVRE ajoute que la réflexion est en cours de construction avec les équipes soignantes.

M ANDRIST estime qu'il sera nécessaire de prévoir des effectifs supplémentaires. Faire face aux troubles du comportement et aux déambulations excessives demande du temps soignant.

M le Directeur rappelle que la mise en place de l'UVA de Quintin s'est faite sans moyens supplémentaires. L'établissement doit faire avec les moyens qui lui sont donnés.

M le Directeur précise qu'il y a un manque d'unité spécialisée pour prendre en charge les résidents au comportement violent, comme les UHR ou les UCC.

M HERVE observe qu'une structure spécialisée sur Yffiniac est annoncée dans la presse. Est-ce que cet établissement pourra être une aide ?

M le Directeur note que la structure Alzheimer portée par HSTV qui va se développer sur Yffiniac accueillera entre 80 à 90 résidents. Actuellement le CH2P a régulièrement des résidents qui devraient bénéficier d'une unité renforcée et ne trouve pas de place disponible adaptée.

M BIDAN note qu'il est prévu le développement d'actions de prévention et rappelle que la mise en place de téléalarme a déjà été discutée. Il a reçu récemment un proche d'un résident de Créhen qui a fait une chute sans pouvoir donner l'alerte : s'il avait été équipé d'une téléalarme, il aurait pu appeler les personnels. L'établissement a déjà dit que le projet est en cours d'étude mais il souhaite savoir où en est l'étude. Ce projet pourra-t'il être mis en place ? Il en va de la sécurité de certains résidents qui ont encore une certaine mobilité.

M le Directeur confirme que le sujet a été discuté en Groupes d'Expression et informe que l'établissement a eu la présentation de deux solutions techniques qui ne sont pas entièrement satisfaisantes. L'une des solutions paraissait convenir, la présentation avait été faite sur Créhen et une mise en œuvre pouvait être envisagée en pluriannuel, avec un rattachement au Wifi du CH2P. Cependant, la solution ne permettait pas de coupler le système avec les alarmes existantes.

La seconde solution, en mode filaire, nécessiterait un câblage supplémentaire ce qui représente un coût important. Le coût du câblage pour un site de petite taille comme le site de Créhen est estimé à 40 000€.

L'utilisation d'une téléalarme concerne quelques résidents sur chaque site et à ce jour, il n'y a pas de solution technique totalement satisfaisante permettant de coupler l'appel malade existant avec la téléalarme : il faut que le système qui sera mis en place permette d'organiser la réception des appels malades et des alarmes. Cette contrainte complique la mise en place, qui s'avère plus simple au domicile.

M BIDAN suggère d'informer les familles sur l'état d'avancement du projet pour éviter le sentiment que rien n'est fait.

A une question de M BIDAN, M le Directeur précise que l'établissement est en cours de recrutement de personnels et qu'il n'est pas envisagé de fermetures de services pour la période estivale.

M LAURENT informe qu'il a fait une chute au cours du mois de février en glissant sur un résidu qui était sur le sol. Depuis il fait attention et il constate qu'il y a souvent des résidus sur le sol, ce qui peut être dangereux.

Mme BOTHUAN LEFEBVRE reconnaît que la remarque est justifiée et l'attention des personnels va être attirée sur ce point.

M le Directeur poursuit la présentation des objectifs avec l'axe relatif à la qualité de l'accompagnement. La formalisation des projets de vie individuels va être modifiée pour rendre plus accessibles les supports.

Mme BOTHUAN LEFEBVRE précise qu'un travail va être fait pour progresser sur les échanges avec les familles dans la rédaction des projets de vie.

M BIDAN souligne que les représentants des familles accompagneront ce travail.

M le Directeur précise que l'objectif suivant concerne l'animation, dont la qualité est déjà très satisfaisante et qui continuera à évoluer pour s'adapter aux résidents. A l'issue de la crise Covid, pendant laquelle les animateurs étaient mobilisés pour maintenir les liens familiaux des résidents, les partenariats extérieurs doivent être relancés.

M le Directeur souligne que l'amélioration de la qualité de l'accompagnement est dépendant du temps soignant disponible.

M LAURENT observe que, sur Pléneuf Val André, l'animateur perd du temps à aller chercher les résidents dans les chambres, ce temps n'est pas consacré aux animations.

M GENTIL précise que ce point est revu avec le Cadre de la résidence et les équipes solliciteront les résidents dès le matin pour qu'ils participent aux animations.

M le Directeur présente le dernier point qui concerne la gestion de l'établissement et l'optimisation de l'activité. Suite au Covid, les taux d'occupation de tous les EHPAD sont en baisse et cette diminution peut mettre en difficulté la structure financière de l'établissement. Par exemple, sur le site de La Meaugon, la résidence n'est jamais occupée à 100%, le site est ressenti comme un territoire difficile d'accès. De plus, face au manque de médecins, l'établissement a dû limiter les admissions aux résidents qui ont un médecin traitant acceptant de continuer à les suivre en EHPAD.

M ANDRIST demande s'il n'est pas possible de conventionner avec des médecins d'autres établissements.

M le Directeur informe qu'il y a un médecin salarié à 20%. Il y a peu de médecins salariés dans les EHPAD. Sur le site de Quintin, un soutien est assuré par les médecins salariés du secteur sanitaire.

Lors de ses recrutements médicaux, l'établissement propose aux postulants un exercice multisite pour assurer le maintien du suivi médical.

M le Directeur poursuit la présentation par l'axe concernant l'adaptation des locaux en précisant qu'un travail va être mené avec le Conseil Départemental sur les investissements immobiliers.

Deux opérations de travaux sont envisagées depuis plusieurs années, sur le site de Lamballe et sur le site de Langueux. Ces projets de travaux sur des établissements anciens génèrent au fil des études des surcoûts non prévus initialement. En effet ces

aménagements obligent à rénover également les circuits ou le bâti qui se révèlent vétustes.

Un dossier de projets d'investissements va être retravaillé avec le Conseil départemental pour pouvoir obtenir des aides pour effectuer ces travaux.

Le contexte de l'inflation et la situation budgétaire obligent à avoir la plus grande vigilance.

M. HERVE souligne que lors des groupes d'expression la question relative à la température des repas est souvent soulevée. Il faut mettre en place des solutions pour que les repas soient servis à la bonne température.

M le Directeur rappelle que la restauration est organisée différemment selon les sites : les sites de Quintin, Pléneuf et Créhen disposent d'une cuisine interne, les sites de Lamballe, Trégueux, Langueux et La Meaugon sont approvisionnés par le GIP du Penthièvre, cuisine centrale extérieure au CH2P.

Des actions ont déjà été mises en place : il a été demandé aux personnels de ne pas avoir toujours le même circuit de distribution, certaines pratiques professionnelles pour le service des repas se sont perdues, comme pour le service des soupes. La diététicienne et les cadres sont mobilisées pour avancer sur cette question.

Sur certains sites, des bols et assiettes isothermes ont été mis en place mais ces matériels ont un coût supérieur pour une durabilité moindre. Les chariots de mise en température sont peut-être inadaptés au fonctionnement mais il y a aussi parfois des erreurs dans l'utilisation : les portes des chariots restent ouvertes, ce qui participe au refroidissement des plats.

M ANDRIST note que la question se pose essentiellement sur le dîner. Pourquoi ne pas organiser les repas du déjeuner et du dîner en salle à manger. Certains résidents le souhaitent car cela est plus convivial.

M le Directeur précise que cela est possible sur le déjeuner car les équipes du matin et du soir sont présentes pour assurer le service. Ce qui n'est pas le cas sur le dîner.

Mme BIDAULT informe que cela a été fait sur le site de Trégueux : il a été proposé aux résidents de dîner en salle à manger. Contrairement à ce qui était attendu, peu de résidents ont souhaité dîner en salle à manger.

Mme BOTHUAN LEFEBVRE précise que l'expérience a aussi été tentée sur Langueux : en moyenne 3 résidents sur 40 ont souhaité aller en salle à manger pour dîner et ceci pas tous les soirs. Elle estime que cette organisation est plus adaptée pour les résidents ayant gardé une certaine autonomie.

M ANDRIST souligne que les résidents déambulants perdent de l'appétence et mangent moins. Le service en salle à manger permettrait d'améliorer cela. Distribuer les repas en chambre ne permet pas aux agents de stimuler ou d'aider à manger. Le service en salle à manger prend moins de temps.

M LAURENT estime que le service des repas sur Pléneuf devrait être revu car les repas ne sont pas servis toujours à la même heure et ils sont froids.

M le Directeur souligne que l'expérience a permis de constater qu'il faut plutôt que les agents retrouvent les bonnes pratiques : les chariots ne chauffent pas s'ils ne sont pas branchés ou si les portes restent ouvertes.

Le Conseil prend acte de cette information.

3. Information sur les tarifs 2023.

M le Directeur précise qu'un courrier d'information sur les tarifs 2023 va être transmis aux résidents et aux référents familiaux. Le tarif hébergement augmente de 3,5%, ce qui représente une augmentation par jour de :

- 2,90€ pour Quintin,
- 2,78€ pour Lamballe,
- 2,57€ pour Trégueux/Langueux/La Meaugon
- 2,46€ pour Créhen
- 1,70€ pour Pléneuf Val André

M JUHEL demande si la mise en place des pichets pour l'eau répond à un souhait de faire des économies.

M le Directeur précise que cette mesure participe au projet de développement durable, par la diminution de l'utilisation de plastique et pour éviter le gaspillage. Les pichets choisis sont ni trop grands, ni trop lourds pour pouvoir être plus facilement utilisables. La potabilité de l'eau du robinet est assurée.

M LAURENT note qu'il n'y a plus d'eau dans les chambres.

M le Directeur souligne que le service de l'eau en salle à manger est faite avec les pichets. Mais dans les chambres, il a été fait le choix de conserver les bouteilles d'eau.

M LAURENT demande pourquoi on ne remet pas en place des fontaines à eau.

Mme BOTHUAN LEFEBVRE souligne que les fontaines présentent plus de risque en termes d'hygiène et de contamination de l'eau.

M VALY demande comment va pouvoir être faite la surveillance de la consommation d'eau des résidents.

M le Directeur rappelle que les pichets sont utilisés uniquement en salle à manger. En cas de prescription médicale d'eau particulière, celle-ci reste fournie par l'établissement. En dehors de ce cas, si un résident souhaite une eau minérale particulière, il reste libre de s'en procurer à l'extérieur.

A une demande de M JUHEL, M le Directeur note qu'il est possible d'afficher les résultats des analyses de l'eau.

Mme BOTHUAN LEFEBVRE précise que les mairies donnent les résultats des analyses d'eau qu'elles réalisent sur le réseau commun. En plus, l'établissement fait réaliser des analyses sur ses réseaux internes.

Le Conseil prend acte de cette information.

4. Bilan du plan de sobriété énergétique et perspectives.

M le Directeur rappelle les mesures mises en place à l'automne pour accroître la vigilance sur les consommations d'énergies. Le bilan montre une économie de 20 à 30% du volume de consommation. Des travaux d'isolation ont été réalisés sur les différents sites.

M le Directeur informe que l'établissement bénéficie du bouclier tarifaire, ce qui permet une compensation par l'Etat d'une partie de la facture énergétique.

Le Conseil prend acte de cette information.

5. Points sur les travaux.

M le Directeur informe que les travaux réalisés portent essentiellement sur l'amélioration de la qualité énergétique des bâtiments.

L'établissement est en attente de réponse aux demandes d'aides financières pour les aménagements extérieurs de Tréguieux et des jardins. Des crédits ont été sollicités dans le cadre des investissements du quotidien du Ségur de la santé.

M LAURENT note que, selon le temps extérieur, il fait parfois froid dans les chambres de Pléneuf.

M le Directeur précise qu'il est possible de demander l'ajout d'un radiateur électrique supplémentaire. L'établissement n'est pas propriétaire du bâtiment de La Roseraie, mais locataire des locaux qui appartiennent à la Mairie. Des échanges doivent avoir lieu pour que la Mairie entreprenne des travaux pour améliorer l'isolation du bâtiment.

M le Directeur informe que la blanchisserie inter hospitalière va connaître une évolution importante et positive pour la prise en charge du linge : un nouveau bâtiment est en cours de construction et sera mis en service à l'automne 2023. Ces nouvelles installations vont impacter le circuit et la traçabilité du linge. En effet, l'ensemble du linge va être pucé tant le linge hôtelier que le linge personnel des résidents, hormis les sous-vêtements, cela permettra d'avoir un suivi précis des vêtements.

Cela va conduire le CH2P à revoir les circuits de distribution. Actuellement le linge arrive « en vrac » et il doit être trié par les lingères et les soignants. Avec la nouvelle organisation de la blanchisserie, le linge sera livré trié par service et par résident, ce qui pourra être un gain de temps soignant.

De plus, de nouveaux draps « lit facile » vont être mis en place : des draps housse en jersey plus confortables pour les résidents.

M le Directeur informe qu'un groupe de travail sera mis en place après les vacances de Printemps pour étudier la révision des circuits.

Mme BOTHUAN LEFEBVRE ajoute que le système de puces devrait remplacer le marquage du linge.

Le Conseil prend acte de cette information.

6. Information sur la situation des effectifs de personnels.

M le Directeur informe que la situation des effectifs s'est améliorée.

Mme BOTHUAN LEFBVRE souligne que l'établissement n'a pas encore finalisé tous les recrutements mais les perspectives pour l'été 2023 sont meilleures que celles de l'été 2022. L'établissement a reçu des candidatures spontanées d'infirmiers, des recrutements aides-soignants sont en cours et il sera fait appel à l'intérim en cas de défaillance. Les recrutements pour le site de Créhen restent difficiles compte tenu de la proximité avec le Centre Hospitalier de Dinan.

Le Conseil prend acte de l'information.

7. Bilan annuel du service animation 2022 et point sur les animations 2023.

M MARTIN présente le bilan des activités du service animation pour l'année 2022 et fait un focus en image sur certaines activités : la mise en place de vélo « kinetec » qui permettent une activité physique adaptée, de retrouver le plaisir de faire du vélo. Une action menée en partenariat avec l'équipe d'hygiène a été mise en place sur les différents sites pour sensibiliser sur l'hygiène des mains avec un jeu « Mains clean ». Des sorties extérieures ont été organisées sur les différents sites : médiathèque, théâtre. Des rencontres intergénérationnelles sont développées par les animateurs. La médiation animale, activité très appréciée des résidents, est poursuivie : elle permet de toucher des résidents qui ne participent pas aux autres activités. Des repas à thèmes ont aussi été organisés au cours de l'année sur tous les sites.

M MARTIN présente les animations prévues pour le 1^{er} semestre en partenariat avec les associations de bénévoles et souhaite féliciter l'équipe d'animateurs pour la qualité de leurs soutiens à la réalisation de ces actions.

M le Directeur souhaite également remercier l'équipe d'animation et M MARTIN. Après deux années de Covid qui ont été éprouvantes, le service animation a repris une forte activité et a développé un partenariat important avec des partenaires extérieurs au bénéfice des résidents de tous les sites.

M ANDRIST souligne qu'il ne faut pas oublier le travail des associations de bénévoles. Il note que le site internet du CH2P comporte une page pour les associations mais qu'elle est incomplète.

M le Directeur informe que le site internet est en cours de refonte et le nouveau site sera mis en service dans les prochaines semaines. Il contient une page pour les associations.

M ANDRIST suggère d'inclure les logos des associations et la synthèse des activités proposées. L'objectif des associations est d'améliorer les conditions des animations en apportant des ressources financières et des ressources humaines avec les bénévoles. Les activités proposées ont souvent lieu le week-end et il y a parfois des difficultés entre animateurs professionnels et animateurs bénévoles.

M le Directeur souligne que les animateurs sont libres d'adhérer aux associations, comme

tout un chacun et ils peuvent aussi avoir une activité bénévole.

M MARTIN informe que cela a été étudié avec les animateurs et une position a été déterminée pour clarifier la participation des animateurs aux activités organisées le week-end : si l'activité a lieu sur le site d'affectation de l'animateur, le temps est décompté en temps de travail. Si l'activité a lieu sur un autre site, la participation de l'animateur est considérée comme du bénévolat.

M ANDRIST souligne qu'en termes d'assurance et de responsabilité, une association ne peut pas organiser une sortie de résidents, si un animateur n'est pas présent. Cela peut être bloquant et il serait souhaitable de trouver une solution.

M le Président propose d'organiser une réunion avec les responsables des associations pour échanger sur ces questions.

Le Conseil prend acte de l'information.

8. Retours sur les groupes d'expression

M le Directeur souligne que les différents sujets des échanges en Groupes d'Expression ont déjà été abordés au cours de la réunion.

Il observe que globalement, sur plusieurs sites, les résidents expriment leur satisfaction sur l'investissement des personnels.

Le Conseil prend acte de l'information.

9. Questions diverses

Suivi des ânes

Mme CAROUGEAT informe que les sorties en calèches avec les ânes vont reprendre mi-avril et s'inquiète de la disponibilité des animaux.

M le Directeur précise que les ânes ont un suivi vétérinaire régulier et qu'ils seront prêts pour les sorties.

Diffusion du compte rendu des réunions

M BIDAN demande si le compte rendu peut être diffusé aux familles des résidents et qu'ils soient invités à en prendre connaissance.

M le Directeur précise qu'il y a une diffusion sur le site de l'établissement et une réflexion est en cours pour améliorer la publication.

Frais chambre individuelle

M LAURENT estime que les frais de chambre individuelle en cas d'hospitalisation sont élevés.

M le Directeur précise qu'un abattement équivalent au forfait hôtelier de 20 € est fait.

Port du masque

Mme TRINCO demande si le port du masque peut être arrêté pour les personnels.

M le Directeur précise qu'une réunion doit se tenir le lendemain avec les médecins, la direction des soins, pour étudier la question du port du masque dans les services. La décision sera prise à l'issue.

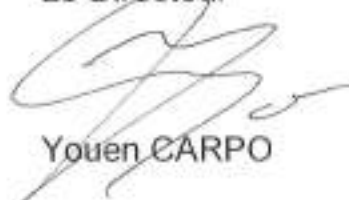
Relevé de conclusions du groupe d'expression de Lamballe

M HERVE note que le relevé de conclusions du groupe d'expression de Lamballe n'a pas été transmis.

M le Directeur précise ne pas avoir pu le rédiger en temps mais le document sera joint au compte rendu de la séance.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 16h45.

P/Le Président absent,
Le Directeur



Youen CARPO